

**Projet d'arrêté préfectoral fixant les modalités de destruction
de grand cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) dans le département du Doubs
pour la période du 13 septembre 2020 au 28 février 2021**

Participation du public (article L.213-19-1 du code de l'environnement)
sur le site internet des services de l'État dans le département du Doubs (www.doubs.gouv.fr)
du 30 septembre au 20 octobre 2020

N° contribution	Identification contributeur	Date ; heure	Avis
1	JCRO	06/10/20 ; 15:35	accord pour le projet d'arrêté du cormoran
	JCRO	14/10/20 ; 13:56	appma la truite du beugnon de grand combe chateleu 25570 donne son accord au Projet d'arrêté grand cormoran période 2020-2021
2	ACU	06/10/20 ; 15:43	Je vous signale par la présente mon accord pour le projet d'arrêté Grand Cormoran pour la période 2020-2021
3	PBR	06/10/20 ; 16:27	Je donne mon accord pour l'arrêté grand cormoran pour la période 2020-2021.
4	VRO	06/10/20 ; 17:31	Accord pour appliquer le projet d'arrêté grand cormoran pour la période 2020-2021
5	MVO	06/10/20 ; 18:53	Je suis favorable au projet de régulation du cormoran
6	JMA	06/10/20 ; 19:31	j approuve l'arrêté pour la destruction du grand cormoran
7	TMU	06/10/20 ; 20:54	je donne mon accord pour l'arrêté grand cormoran
8	CMA	06/10/20 ; 21:22	Arrêté sur les cormorans: évidemment pour. Comment ne pas comprendre l'utilité d'un tel arrêté. Nos rivières déjà si mal en point du fait de leur pollution non combattue doivent-elles encore subir l'attaque des cormorans de plus en plus nombreux ? De grâce appliquez au plus vite cet arrêté.
9	VGE	06/10/20 ; 21:22	J'approuve cet arrêté
10	GKR	07/10/20 ; 09:50	Je donne mon accord a l'arrêté préfectoral concernant les tirs du grand cormoran
11	CJA	07/10/20 ; 12:37	Je suis d'accord avec l'arrêté de régulation des cormorans pour le département 25. Cordialement
12	DGY	07/10/20 ; 21:59	Je donne mon accord.
13	CTR	08/10/20 ; 10:07	Avis favorable concernant le projet d'arrêté cormorans sachant que la population est en augmentation au niveau national et départemental , que des espèces de poissons sont sur la liste rouge , que la prédation des cormorans est un facteur aggravant sur de nombreuses espèces autochtones déjà menacées par la dégradation de la qualité de l'eau sur les rivières et les plans d'eau.
	CTR	10/10/20 ; 14:33	Avis favorable Il faut réguler cette espèce
14	CCH	08/10/20 ; 20:44	Le cormoran est un oiseau côtier qui a envahi les terres et occasionne des dégâts en pisciculture et en rivière il faut si non l'éradiquer au moins limiter sa propagation
15	DRO	09/10/20 ; 20:00	je donne mon accord pour le projet
16	MMO	12/10/20 ; 16:00	La population des grands cormorans dans notre région et en France est toujours en augmentation ! Pourquoi se poser la question ? Il faut la réguler et augmenter les quotas de tirs...

17	GMO	13/10/20 ; 18:40	Il est évident que les tirs de régulation du grand cormorans doivent se poursuivre voire s'amplifier puisque les effectifs sont toujours en progression.
18	PMA	14/10/20 ; 09:51	Plus que favorable aux tirs. Ils sont la seule solution afin d'éviter une mort certaine et a court terme de nos rivières ainsi que des espèces piscicoles patrimoniales qu'elles recèlent... merci de prolonger et pérenniser ces possibilités de régulation.
19	GGU	14/10/20 ; 11:48	Je me prononce "pour" le projet d'arrêté de destruction du grand cormoran période 2020-2021.
20	JCH	14/10/20 ; 12:03	JE SUIS D'ACCORD AVEC CE PROJET D'ARRETE
21	JLRA	14/10/20 ; 12:08	Je suis d'accord avec ce projet d'arrêté
22	JBE	14/10/20 ; 12:24	Nous, AAPPMA de Colombier Fontaine donnons notre accord au projet.
23	BMU	14/10/20 ; 12:32	J'accepte le plan
24	GVU	14/10/20 ; 13:17	Notre accord pour le projet d'arrêté grand cormoran.
25	GBE	14/10/20 ; 13:19	Je donne mon accord pour le projet grand cormoran année 2020-2021.
26	GFR	14/10/20 ; 15:23	Je donne mon accord au projet d'arrêté joint définissant les modalités de destruction de grand cormoran (<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>) pour la période du 13 septembre 2020 au 28 février 2021
27	JPGI	14/10/20 ; 15:25	Je suis pour le tir des cormorans
28	PCL	14/10/20 ; 15:53	En accord total avec la limitation des grands Cormorans et je trouve même que le quota est faible
29	JLNO	14/10/20 ; 17:48	J'estime que le tir des cormorans est absolument nécessaire pour préserver nos populations piscicole bien malmenées dans le Doubs. Les pêcheurs essaient de protéger le mieux qu'ils le peuvent truites et ombres en n'en capturant très peu ou pas du tout selon les parcours. Ces efforts ne doivent pas servir à nourrir les cormorans qui sont de bien meilleurs pêcheurs que nous.
30	YCH	14/10/20 ; 17:55	par ce mail je valide que notre AAPPMA est d'accord avec le projet d'arrêté du grand cormoran
31	PCO	14/10/20 ; 20:18	Garde pêche AAPPMA des deux vallées depuis 22 ans et tireur depuis plus de 10 ans ainsi que mon épouse qui elle tir depuis moins longtemps mais qui constate aussi comme moi la nécessité de réguler cette espèce qui effectue une forte prédation sur les populations d'ombres communs ainsi et surtout sur les truites qui elles frayent en novembre, décembre et croyez moi les cormorans savent très bien où se situent les frayères.
32	SBR	14/10/20 ; 20:52	Je donne mon accord pour le tir du Cormoran.

33	JKI	15/10/20 ; 10:13	Je suis d'accord avec ce projet d'arrêté :
34	DOUG	15/10/20 ; 17:20	Consultation Public du projet D'accord
35	EBA	15/10/20 ; 17:42	A.A.P.P.M.A Jougne est d'accord pour le nouveau projet Grand cormoran période 2020/2021.
36	JCPO	16/10/20 ; 12:41	En ce qui concerne le projet d'arrêté grand cormoran 2020/2021, nous vous informons que l'AAPPMA truite Pontissalienne est d'accord concernant ce projet.
37	PGA	16/10/20 ; 23:03	Bonjour , l'AAPPMA Truite du Trésor et du Saugeais est d'accord pour le projet d'arrêté grand cormoran pour la période 2020-2021 .
38	MWA	17/10/20 ; 12:26	Les alevinages qui sont réalisés chaque années et plusieurs fois, ne sont pas faites pour nourrir les cormorans mais pour que les pêcheurs qui paient une carte puissent pêcher quelques poissons pendant les heures de semaine loisirs, les associations qui veulent tout gérer apportent t'elles des finances pour la faune aquatique, certainement pas autant que des critiques, autrement nous aurions en france une faune luxuriante, bonne réception.
39	PGR	19/10/20 ; 14:28	Je donne mon accord pour cet arrêté.
40	APE	19/10/20 ; 16:09	Je suis favorable au fait de tirer les cormorans je suis sur le doubs et dessoubre a hauteur de st hippolyte et je remarque que nous somme envahis et que beaucoup de spécimen reste a l année chez nous et contracte beaucoup de dégâts . ceux ci sont déjà très important avec la forte population de hérons sur nos rivières déjà bien dépeuplée par la pollution
41	CDE	20/10/20 ; 11:00	Concernant l'arrêté de destruction du grand cormoran L'AAPPMA LA Charmontaise donne son accord
42	JCFA	20/10/20 ; 19:16	Nous vous donnons notre accord sur le projet d'arrêté grand cormoran pour la période 2020-2021. Notre souhait et une application au plus tôt afin de réguler les populations qui sont un véritable fléau pour nos rivières.